



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVI)/1 Rev.1
12 octobre 2022

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
Du 7 au 11 novembre 2022
Yokohama (Japon) (session en hybride)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2022
5. Travaux de politique
6. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
7. Nouveaux projets et avant-projets
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluations a posteriori
10. Examen des projets, avant-projets et des activités du Programme de travail biennal en cours
11. Programme de travail biennal du Comité pour 2023-2024
12. Élection des Président et Vice-président pour 2023
13. Dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-sixième session du Comité sera présidée par M^{me} Siti Syaliza Mustapha (Malaisie) qui a été élue Présidente pour l'année 2022.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CRF(LVI)/1 Rev.1]

Le Comité pourra examiner l'ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(se) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. Les points 4, 6 et 9(A) de l'Ordre du jour seront examinés dans le cadre d'une séance commune des Comités.

En fonction de l'issue des concertations avec le Groupe consultatif non officiel concernant la logistique de la tenue en format hybride de la cinquante-huitième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), les informations complémentaires se rapportant à la manière dont seront traités les points à l'ordre du jour des Comités, et si certains le seront, seront communiquées lorsque les décisions y afférentes auront été prises et/ou au début de la session.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2022

Le thème de l'édition 2022 de la Discussion de l'OIBT sur le marché, qui se tiendra en ligne, que le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) a proposé est le suivant: «Marchés du carbone et filière du bois: Une opportunité pour un changement de paradigme?». La Discussion sur le marché se tiendra dans le cadre d'une séance commune des Comités. Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de la Discussion de l'OIBT sur le marché 2022 sera diffusée avant la session.

Point 5 – Travaux de politique

Aux termes de la décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique ;
- Utiliser le Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique ; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Comité pourra examiner les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de politique suivants:

- (i) Promouvoir la restauration des paysages forestiers par le biais des petits exploitants en Afrique de l'Ouest
[Activité 3 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
 - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.
- (ii) Développement de programmes de formation sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) destinés aux pays d'Afrique centrale
[Activité 5 du Programme de l'OIBT relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)]
 - Le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de cette activité.

- (iii) Diffusion des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*
[Activité 11 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (iv) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales
[Décision 6(XLVI)]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (v) Adapter les critères et indicateurs (C&I) OIBT 2006 de la gestion durable des forêts (GDF) au contexte africain
[Décision 2(LIII)] [Activité 7 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2021-2022]
[PP-A/55-336 / PTB 18-19/8b C&I Afrique]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.
- (vi) Prévention et gestion des incendies de forêt
[PP-A/56-340-1 en Indonésie et PP-A/56-340-2 au Pérou]
 - Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de cette activité.

Point 6 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
[Document ITTC/EP-57]

Le rapport de la cinquante-septième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne en juillet 2022 en raison de la Covid-19, est contenu dans le document ITTC/EP-57.

En application des dispositions de l'annexe B à la décision 4(XXV) du CIBT, les observations générales contenues dans le rapport préparé par le Panel d'experts seront examinées au titre de ce point dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 7 - Nouveaux projets et avant-projets
[Document ITTC/EP-57]

Le Comité est invité à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du 57^e Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, émanant de son examen en distanciel des projets en juin-juillet 2022, et réunies sous la cote de document ITTC/EP-57.

Tous les projets classés en catégorie 1 indiqués ci-après ont été approuvés dans le cadre de la procédure susmentionnée; les projets de catégorie 4 ont été inclus aux fins d'informer le Comité de la conclusion de l'évaluation du Panel d'experts concernant ces propositions et de sa recommandation qu'ils ne soient pas approuvés sauf décision contraire du Comité. La grille de classement des propositions de projets par le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets comporte notamment les catégories suivantes:

- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification de ce classement doit être apportée aux auteurs et au Comité (par ex., un remaniement complet est nécessaire; cas de proposition de projet Rev.2; projet non pertinent; proposition de projet ne comportant pas d'informations suffisantes, etc.).

Cinquante-septième Panel d'experts

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 915/21 Rev.1 (F)	Renforcement de la restauration et de la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin	Bénin
PD 921/21 Rev.1 (F)	Projet d'appui à la conservation et promotion des semences forestières au Bénin	Bénin
PD 929/22 (F)	Élaboration de modèles de gestion sylvicole pour une restauration des forêts fondée sur le recours à des arbres semenciers en vue de la régénération naturelle et artificielle dans la province de Tahuamanu, au Pérou	Pérou

Catégorie 4:

NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 923/22 (F)	Aménagement et utilisation des surfaces vertes au moyen d'espèces indigènes tropicales et désertiques dans la municipalité de Mexicali, Baja California, Mexique	Mexique

Point 8 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés

[Document CRF(LVI)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LVI)/2, relatif aux projets suivants qui pourront être déclarés achevés:

8.1 Projets achevés

- 1) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs prairies herbeuses en arbres précieux (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 2) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)
- 3) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)
- 4) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)
- 5) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase I (Guatemala)
- 6) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de la biosphère à Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)
- 7) PD 852/17 Rev.4 (F) Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou (Pérou)

8.2 Avant-projets achevés

- 1) PPD 189/17 Rev.3 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)
- 2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo (Togo)

8.3 Activités du Programme de travail biennal achevées

- 1) PP-A/53-323 Renforcement des capacités pour la mise en place de «chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» par les parties prenantes dans les pays du bassin du Congo
- 2) PP-A/56-340-1 Renforcement des capacités en gestion des incendies de forêt et de terres en Indonésie
- 3) PP-A/56-340-2 Prévention des incendies de forêt et réponse à ceux-ci dans les forêts et plantations tropicales du Pérou

Cette activité a fait l'objet en 2022 d'une évaluation à mi-parcours conduite par un consultant international afin d'assurer qu'elle soit menée à bien dans les délais. Le Comité pourra examiner les résultats de l'évaluation à mi-parcours de cette activité, qui figurent dans le document CRF(LVI)/4.

- 4) PP-A/56-341 Appui à des groupes de femmes en matière de restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo

Point 9 – Évaluations a posteriori

(A) Rapports d'évaluation a posteriori

[Document ITTC-JC(LVI)/2]

Il est rappelé au Comité que, lors de sa dernière session, il a été décidé de mener une évaluation a posteriori de projets achevés de l'OIBT récemment exécutés en Afrique au titre de la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-8, Tunisie, 27 et 28 août 2022).

Une évaluation a posteriori groupée à l'échelle régionale a été conduite par deux consultants (un consultant international et un consultant régional) qui ont été chargés d'évaluer des projets de l'OIBT achevés en Afrique pour dresser une synthèse des principaux résultats et constatations y afférent, ce dans la perspective de futures interventions du Japon et d'autres pays donateurs dans le domaine forestier en Afrique. Les projets suivants, qui ont été exécutés sous la supervision du CRF, ont été inclus dans cette évaluation a posteriori régionale:

Numéro de projet	Intitulé	Pays	Durée	Part budgétaire de l'OIBT (\$EU)
PD 456/07 Rev.4 (F)	Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT	Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo	2012-2019	3 890 681
PD 754/14 Rev.3 (F)	Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin	Bénin	2017-2020	541 031
PD725/13 Rev.2 (F)	Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association MALEBI en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu)	Côte d'Ivoire	2016-2018	149 408

PD 419/06 Rev.3 (F)-Ext- TICAD5-Rev.1	Gestion et conservation des semences forestières: remise en état et restauration de forêts dégradées avec la participation de communautés locales (réfugiés, personnes déplacées en interne et populations locales)	Côte d'Ivoire	2013-2018	1 800 000
PD 530/08 Rev.3 (F)	Gestion des forêts créées dans le cadre de la remise en état de forêts dégradées par des communautés locales au Ghana (Phase 2 de PD30/97 Rev. 6)	Ghana	2012-2018	569 665

Le Comité pourra examiner les résultats de l'évaluation a posteriori groupée régionale portant sur des projets achevés de l'OIBT exécutés en Afrique qui a été conduite par deux consultants, figurant dans le document ITTC-JC(LVI)/2.

(B) Sélection des projets faisant l'objet d'une évaluation a posteriori en 2022-2023

La liste des évaluations a posteriori pour la période 2022-2023, contenue dans le document CRF(LV)/5, a été approuvée par le Comité à sa cinquante-cinquième session. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des travaux de l'évaluation a posteriori groupée régionale conduits au titre de la TICAD-8, au nombre desquels figurent trois projets achevés dans le domaine de la restauration des paysages forestiers (RPF) qui ont été exécutés dans des pays africains membres de l'OIBT. En conséquence, le programme de l'évaluation a posteriori de 2023 privilégiera une évaluation thématique groupée portant sur la remise en état des forêts/restauration des paysages forestiers/gestion des forêts de recrû, dont seront exclus les trois projets de RPF achevés qui ont déjà été évalués dans le cadre de l'évaluation a posteriori menée pour la TICAD-8.

Point 10 - Examen des projets, avant-projets et activités du Programme de travail biennal en cours

[Document CRF(LVI)/3 Rev.1]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la décision 4(XXV) du CIBT, le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LVI)/3 Rev.1 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(LVI)/3 Rev.1 et la date de tenue de la session. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

10.1 Projets

(A) Projets en cours d'exécution

- 1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase II (Brésil)
- 2) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 3) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge (Cambodge)
- 4) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)

(B) Projets en attente de leur accord d'exécution

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra – Phase I (Indonésie)
- 2) PD 902/19 Rev.3 (F) Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie (Malaisie)

(C) Projets en attente d'un financement

En accord avec la décision 2 (X) du CIBT, les projets qui n'auront pas été financés pendant une période de validité de 20 mois, à compter de la session du Conseil à laquelle ils ont été approuvés, pourront être révisés et soumis de nouveau au (Comité) Conseil. S'il n'est pas de nouveau soumis, un projet ne sera plus considéré comme un projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité.

Les projets marqués d'un astérisque (*) seront frappés de caducité entre les cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du CRF.

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra – Phase II (Indonésie)
- 2) PD 723/13 Rev.2 (F)* Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Tanintharyi au Myanmar – Phase I, Étape 2 (Myanmar)
- 3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques articulé sur les Lignes directrices de l'OIBT – Phase II (Guatemala)
- 4) PD 808/16 Rev.4 (F)* Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (Côte d'Ivoire)
- 5) PD 818/16 Rev.4 (F)* Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou (Pérou)
- 6) PD 890/18 Rev.3 (F)* Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)
- 7) PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
[Financement partiel 121 903,50 \$EU]
- 8) PD 905/19 Rev.2 (F)* Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo (Togo)
- 9) PD 915/21 Rev.2 (F) Renforcement de la restauration et de la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin
- 10) PD 916/21 Rev.1 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura, Colombie
[Financement partiel 150 000,00 \$EU]
- 11) PD 921/21 Rev.2 (F) Projet d'appui à la conservation et promotion des semences forestières au Bénin

- 12) PD 929/22 Rev.1 (F) Élaboration de modèles de gestion sylvicole pour une restauration des forêts fondée sur le recours à des arbres semenciers en vue de la régénération naturelle et artificielle dans la province de Tahuamanu, au Pérou

10.2 Avant-projets

(A) Avant-projets en cours d'exécution

- 1) PPD 201/21 Rev.1 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin (Bénin)

(B) Avant-projets en attente de leur accord d'exécution

Aucun.

(C) Avant-projets en attente d'un financement

L'avant-projet affecté d'un astérisque (*) sera frappé de la clause de caducité entre les cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du CRF.

- 1) PPD 198/21 Rev.1 (F)* Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin (Bénin)

10.3 Activités du Programme de travail biennal

- 1) PP-A/56-341-A Appui à des groupes de femmes en matière de restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo – Phase II
- 2) PP-A/56-342-A Renforcement des normes de la GDF et du cadre de la légalité du bois au Myanmar

Point 11 - Programme de travail biennal du Comité pour 2023-2024

Afin d'aligner le Programme de travail biennal (PTB) sur le processus d'approbation du budget administratif biennal, le Secrétariat proposera que le PTB 2021-2022 soit prorogé d'une (1) année. Si cette proposition est approuvée par le Conseil, un nouveau PTB pour la période 2024-2025 (coïncidant avec le budget administratif des exercices 2024-2025) sera présenté à l'examen du Conseil pour approbation lors de sa prochaine session en 2023.

Point 12 - Élection des Président et Vice-président pour 2023

L'élection des Président et Vice-président pour 2023 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 13 - Dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité

Les dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-neuvième et soixantième sessions.

Point 14 - Autres

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion des forêts.

Point 16 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport durant la cinquante-huitième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *